



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	33
Conseillers en exercice	33
Qui ont pris part à la délibération	32

SEANCE DU
1^{er} JUILLET 2026

Le premier juillet deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe RAZEYRE, et à la suite de la convocation faite par le Maire le vingt-cinq juin deux mille vingt six et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Monsieur Philippe RAZEYRE, Madame Valérie LOUBEYRE, Madame Diane JADAS, Monsieur Nicolas MESPLOMB, Madame Kristel SODANO, Monsieur Pierre GIVONE, Madame Marie Anne LEQUEUX, Monsieur Sébastien KNOCKAERT, Madame Régine COQU, Madame Caroline DE SAINT REMY, Madame Sandrine SAVIN, Madame Christelle PAGE, Monsieur Fabrice QUERLIER, Monsieur Raul TRUJILLO, Madame Khadija KHASSIME, Monsieur Adrien ROIG, Madame Basma LAMOUCHE, Madame Christelle GIRBE, Monsieur Justin DUBOIS, Madame Sylvie BOUDOU, Monsieur Alain ARIA, Madame Karen LECHALIER, Madame Hélène ALLIETTA, Monsieur Fabrice MATTEI, Madame Marie GED, Monsieur Dominique MEYER

REPRESENTES : Monsieur Jérémy CROIZON à Monsieur Sébastien KNOCKAERT, Monsieur Guillaume HENRY à Monsieur Pierre GIVONE, Madame Julie BORTELS VIRGONA à Madame Diane JADAS, Monsieur Rémy ROCCHIA à Monsieur Adrien ROIG, Monsieur Jean-Jacques DECORDE à Monsieur Alain ARIA, Madame Claire BLANC à Madame Karen LECHALIER

ABSENT NON REPRESENTE : Monsieur Axel COSTANSO-BITZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Justin DUBOIS

DELIBERATION N° 2026-80	Séniors Modification du règlement intérieur du Foyer Restaurant l'Oustalet à compter du 1 ^{er} septembre 2026
----------------------------	---

VU la délibération n°2024-061 du 27 mars 2024 portant adoption d'un règlement intérieur du Foyer Restaurant l'Oustalet ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 013-211300504-20260701-DB_2026_80-DE

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de mettre à jour les conditions d'accès et d'utilisation du foyer restaurant à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Foyer Restaurant l'Oustalet, géré par le service Education Enfance Séniors est un établissement qui a pour vocation d'accueillir les séniors de la Commune dans le cadre d'activités organisées à leur intention et de proposer un service de restauration collective.

Les mises à jour portent sur :

- La mise en corrélation des articles du Règlement intérieur avec le fonctionnement et l'utilisation actuelle du Foyer Restaurant l'Oustalet,
- La création d'un article dédié au séjour proposé une fois par an et aux modalités de règlement,
- La modification des modalités d'inscriptions aux repas du mercredi
- La modification de la liste des bénéficiaires des services du Foyer Restaurant l'Oustalet.

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du Foyer Restaurant l'Oustalet à compter du 1^{er} septembre 2026 tel qu'annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à le signer
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de Lambesc,

Justin DUBOIS

Philippe RAZEYRE

